



PARC EOLIEN DE LA CRESSONNIÈRE

Communes de Croissy-sur-Celle & Blancfossé (60)

3. NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

SOMMAIRE

1.	LE PORTEUR DE PROJET	4
1.1.	Identité	4
1.2.	Valeco, une entreprise EnBW	4
2.	LOCALISATION DU PROJET.....	9
3.	HISTORIQUE DU PROJET	11
3.1.	Une démarche de concertation locale	11
3.2.	Communication / Concertation auprès du public	13
4.	LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN.....	19
5.	CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET	21
6.	PERTINENCES DU PROJET	24
7.	INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT	27

1. LE PORTEUR DE PROJET

1.1. IDENTITE

La société Parc Éolien de la Cressonnière est une société projet spécialement créée et détenue à 100% par VALECO pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien de La Cressonnière.

Dénomination	PARC ÉOLIEN DE LA CRESSONNIÈRE
N° SIREN	841 003 627
Registre de commerce	RCS Montpellier
Forme juridique	SARL au capital de 500 €
Actionnariat	VALECO : 100%
Gérant	Sébastien APPY
Adresse	188 rue Maurice Béjart - 340184 MONTPELLIER
Téléphone	04 67 40 74 00
Signataire de la demande	
Nom - Prénom	Sébastien APPY
Nationalité	Française
Fonction	Gérant

1.2. VALECO, UNE ENTREPRISE ENBW

1.2.1. VALECO, PIONNIER DES ENERGIE RENOUVELABLE EN FRANCE

Valeco, producteur d'énergies renouvelables depuis plus de 20 ans, a une expérience reconnue dans l'éolien et dans le photovoltaïque (au sol et sur toiture) avec plus de 400 mégawatts (MW) de puissance de production électrique actuellement en exploitation sur le territoire français.

Valeco a été un des pionniers des énergies renouvelables en France, que ce soit par la construction du plus grand parc éolien de l'époque à Tuchan (11) en 2000 ou par la construction de la première centrale solaire au sol en France métropolitaine à Lunel (34) en 2008. La société continue de se développer de manière importante et prévoit 720 MW d'énergies renouvelables en exploitation d'ici fin 2020.

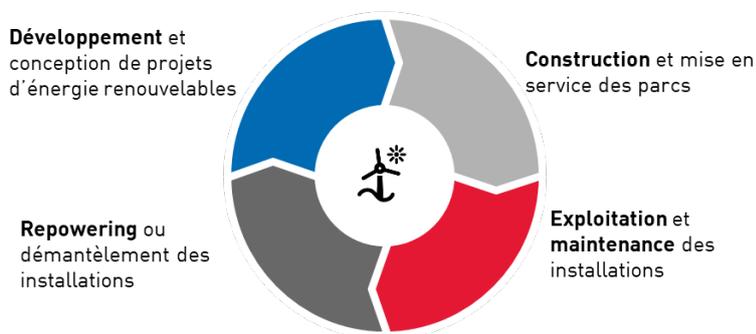
Acteur historique du marché Français, VALECO n'a cessé de se développer jusqu'à compter, en 2019, plus de 180 salariés, répartis en cinq agences : Montpellier (siège social), Toulouse, Nantes, Amiens et Boulogne-Billancourt.

Nous développons, finançons et exploitons des projets d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique et biomasse) pour notre propre compte. Les projets sont développés par VALECO INGENIERIE et portés par le Groupe VALECO.

La société a été fondée en 1989 et est à ce jour présidée par M. François DAUMARD et dirigée par M. Philippe VIGNAL (Directeur Général).

1.2.2. UN ACTEUR PRESENT SUR TOUTE LA CHAINE DE VALEUR, DU DEBUT A LA FIN DES PROJETS

Valeco intervient sur toute la chaîne de valeur, depuis le développement de projet jusqu’au démantèlement des installations en passant par l’exploitation et la maintenance.



La maîtrise de l’ensemble des étapes du projet, de sa conception à son démantèlement, nous permet de nous engager durablement auprès de nos partenaires.

Valeco est constitué d’équipes spécialisées et complémentaires sur tout le territoire français. Avec nos cinq agences en France, nous sommes au plus près de nos projets et des acteurs du territoire.

Chaque projet est mené :

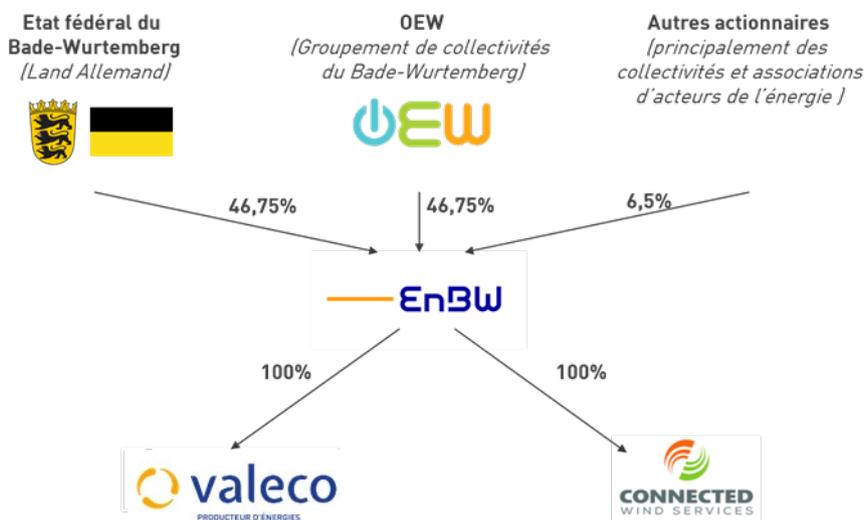
- dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens,
- dans une perspective de développement économique local,
- dans un profond respect du territoire d’implantation : qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysages et milieux naturels.

1.2.3. UNE ENTREPRISE DU GROUPE ENBW

Aujourd’hui, Valeco fait partie du groupe EnBW, 3ème producteur d’électricité et leader Européen des énergies renouvelables.

EnBW est un groupe à actionnariat presque entièrement public. Cet ADN public nous pousse à travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales d’implantation de nos parcs éoliens et photovoltaïques.

Le capital de Valeco et du groupe EnBW est réparti de la façon suivante :



EnBW en quelques chiffres :

- **3ème** fournisseur d'énergie en Allemagne
- **13 GW** de capacité de production
- **21.000** collaborateurs
- **5,5** Millions de clients
- **21** Milliards d'euros de Chiffres d'Affaires (2017)

Sur le marché français et à l'issu de la garantie du constructeur, la société Connected Wind Services (CWS), filiale à 100% du groupe EnBW, a vocation à entretenir les éoliennes de VALECO, en direct, sans sous-traiter ces taches au fabricant des éoliennes.

En France, Valeco est propriétaire de :

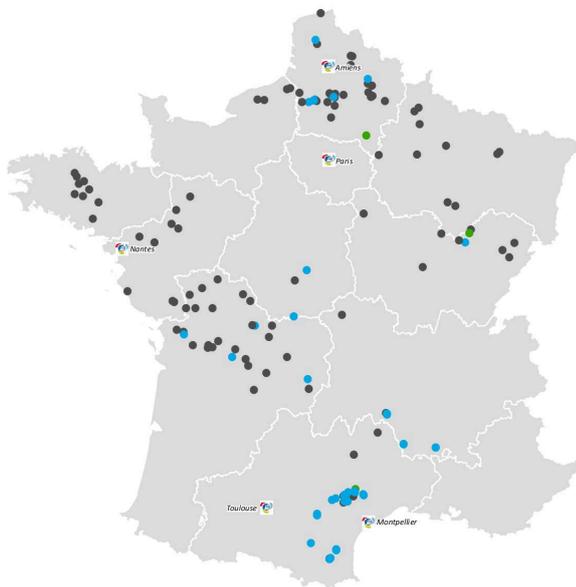
- **17** centrales solaires au sol en exploitation ou en construction
- **40** parcs éoliens en exploitation ou en construction

En Europe, le groupe possède :

- **36** centrales solaires en exploitation
- **73** parcs éoliens terrestres (360 éoliennes) en exploitation
- **2** parcs offshore (101 éoliennes) en exploitation

Les cartes ci-dessous montre les centrales de production d'énergie renouvelable de VALECO en France et nos différents projets :

REALISATIONS ET PROJETS EOLIENS DE VALECO



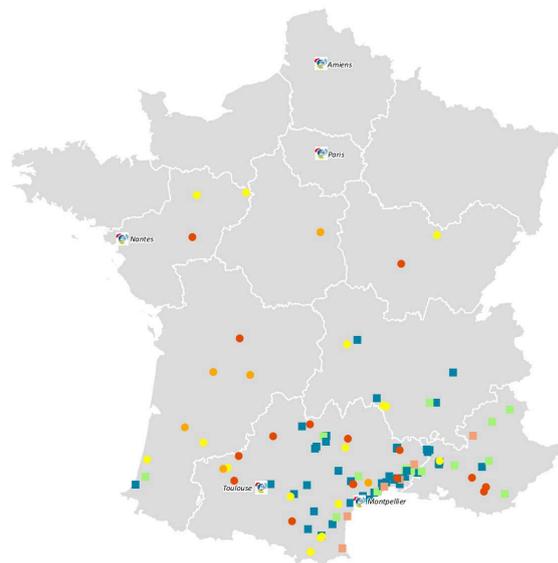
- Eolien
- En exploitation/construction
 - Autorisé
 - En développement

© Valeco Ingénierie - Date: 07/20/2019



© Valeco Ingénierie - Date: 07/20/2019

REALISATIONS ET PROJETS SOLAIRES DE VALECO



- Solaire sol
- En exploitation/construction
 - Autorisé
 - En développement
- Solaire toiture
- En exploitation/construction
 - Autorisé
 - En développement

© Valeco Ingénierie - Date: 07/20/2019



PARCS EOLIENS VALECO : QUELQUES REFERENCES



Parc de TUCHAN

Département : Aude (11)

Puissance électrique : 11,7 MW

18 éoliennes

Mise en service : 2001-2002-2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE

Département : Tarn (81), Aveyron (12)

Puissance électrique : 74 MW

31 éoliennes, 6 parcs

Mise en service : 2006-2008-2011



Parc de CHAMPS PERDUS

Département : Somme (80)

Puissance électrique : 12 MW

4 éoliennes

Mise en service : 2014

Repowering éolienne de CENTERNACH

Département : Pyrénées orientales (66)

Puissance électrique : 2,3 MW

1 éolienne

Mise en service : 2018



PARCS PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL VALECO : QUELQUES REFERENCES



Centrale Solaire de LUNEL
Département : Hérault (34)
Puissance électrique : 500 KWc
Mise en service : Septembre 2008



Centrale Solaire du SYCALA
Département : Lot (46)
Puissance électrique : 8 000 KWc
Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM
Département : Gers (32)
Puissance électrique : 10 000 KWc
Mise en service : Mars 2013

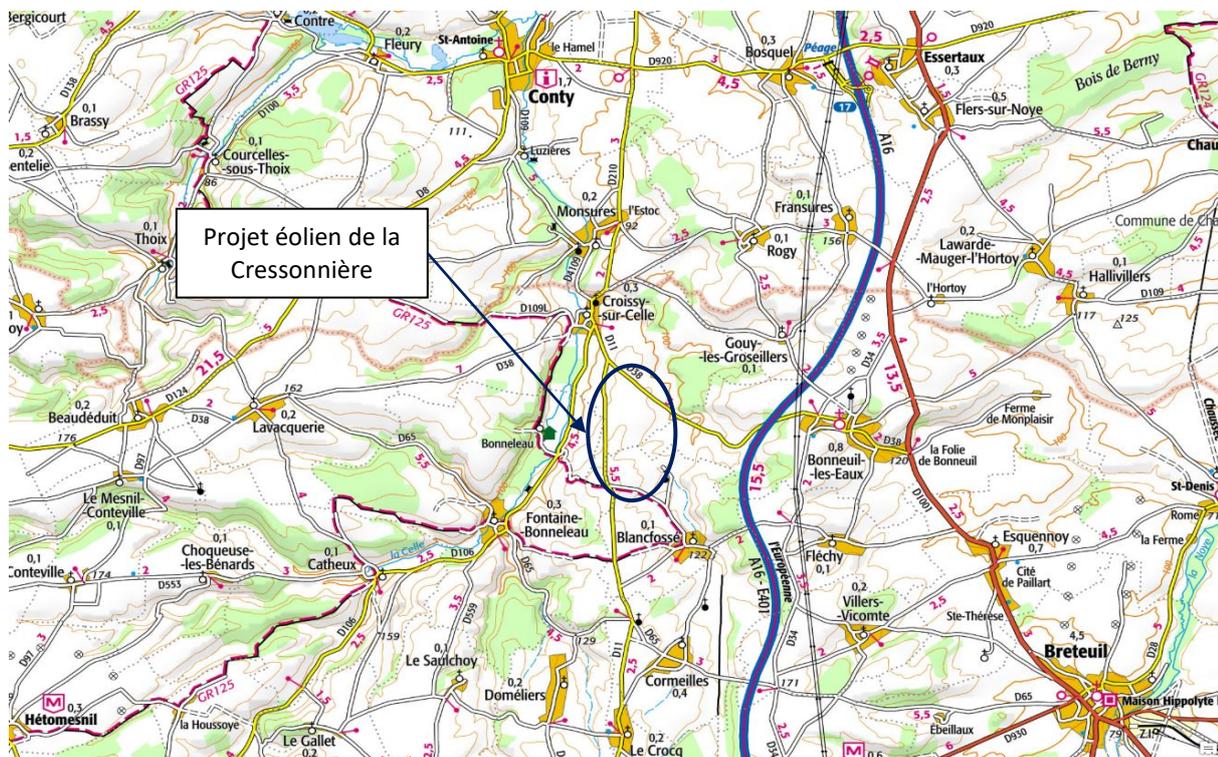
Repowering éolienne de CENTERNACH
Département : Pyrénées orientales (66)
Puissance électrique : 2,3 MW
1 éolienne
Mise en service : 2018



2. LOCALISATION DU PROJET

Le parc éolien de La Cressonnière s'implante en région Hauts-de-France, au Nord du département de l'Oise (60), au sein de la communauté de communes de l'Oise Picarde.

Il s'agit d'un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs et 2 postes de livraison répartis sur les communes de Croissy-sur-Celle et Blancfossé, dans un secteur composé de grandes parcelles agricoles, longé par la D11 et traversé par la D38.

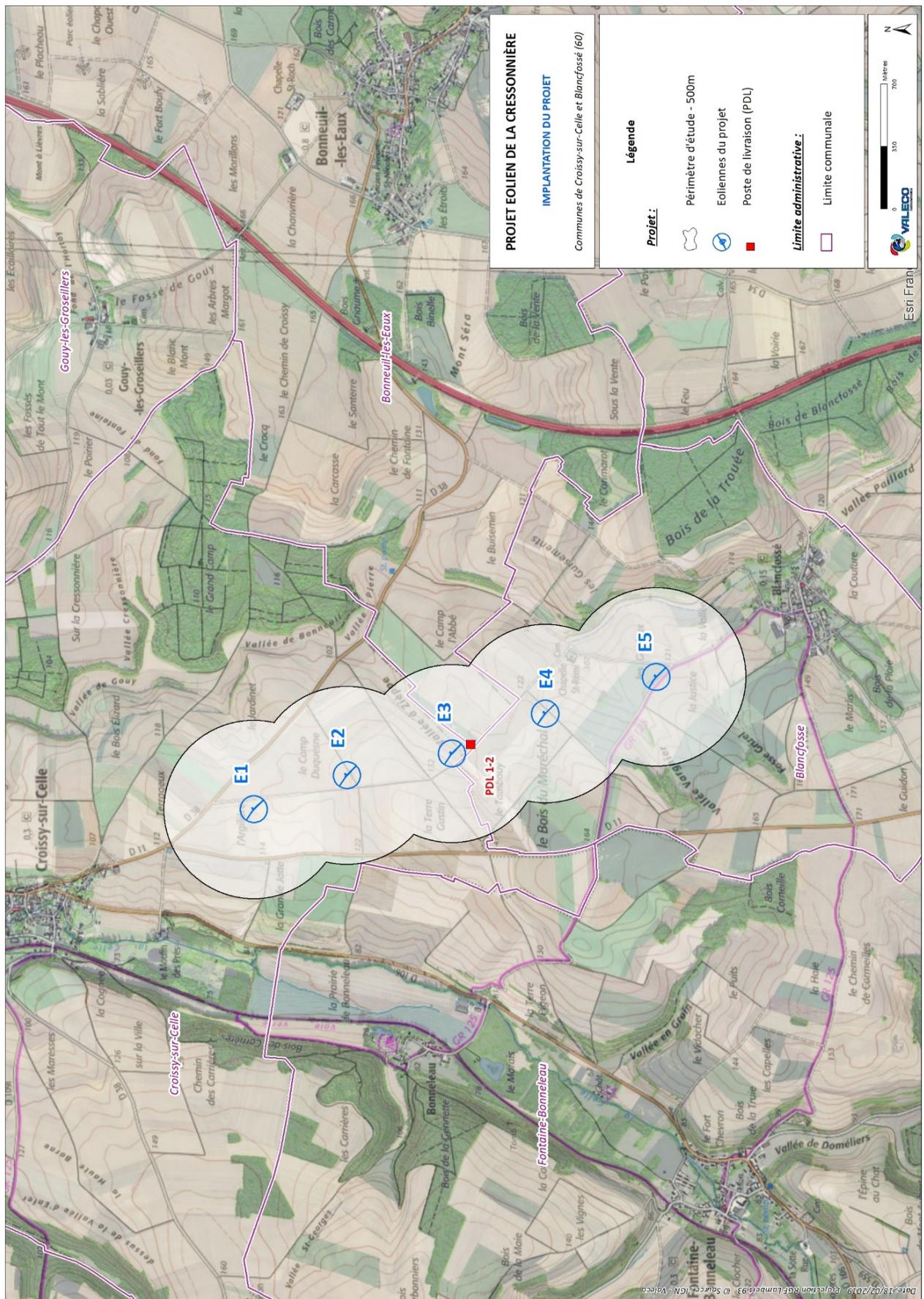


Les coordonnées des éoliennes et des postes de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93 et WGS 84 :

Tableau 1 : Coordonnées des constructions

Eoliennes	Lambert 93		WGS84		Z (m)
	X (m)	Y (m)	Longitude DMS	Latitude DMS	
E1	640702,5519	6954366,862	2°10'43.5277" E	49°41'8.1521" N	123
E2	640893,5696	6953849,373	2°10'53.3183" E	49°40'51.4776" N	129
E3	641015,614	6953264,739	2°10'59.7036" E	49°40'32.6075" N	124
E4	641240,3506	6952744,757	2°11'11.1725" E	49°40'15.8628" N	126
E5	641446,0736	6952126,818	2°11'21.7421" E	49°39'55.9429" N	125
PDL1	641051,5569	6953153,43	2°11'1.5526" E	49°40'29.0190" N	125
PDL2	641053,5594	6953155,664	2°11'1.6512" E	49°40'29.0921" N	125

La carte fournie ci-après permet de localiser l'emplacement des éoliennes et des aménagements annexes :



3. HISTORIQUE DU PROJET

3.1. UNE DEMARCHE DE CONCERTATION LOCALE

La sensibilisation et l'information des populations locales font partie des composantes essentielles à la compréhension, à l'acceptation et à l'appropriation d'un projet éolien.

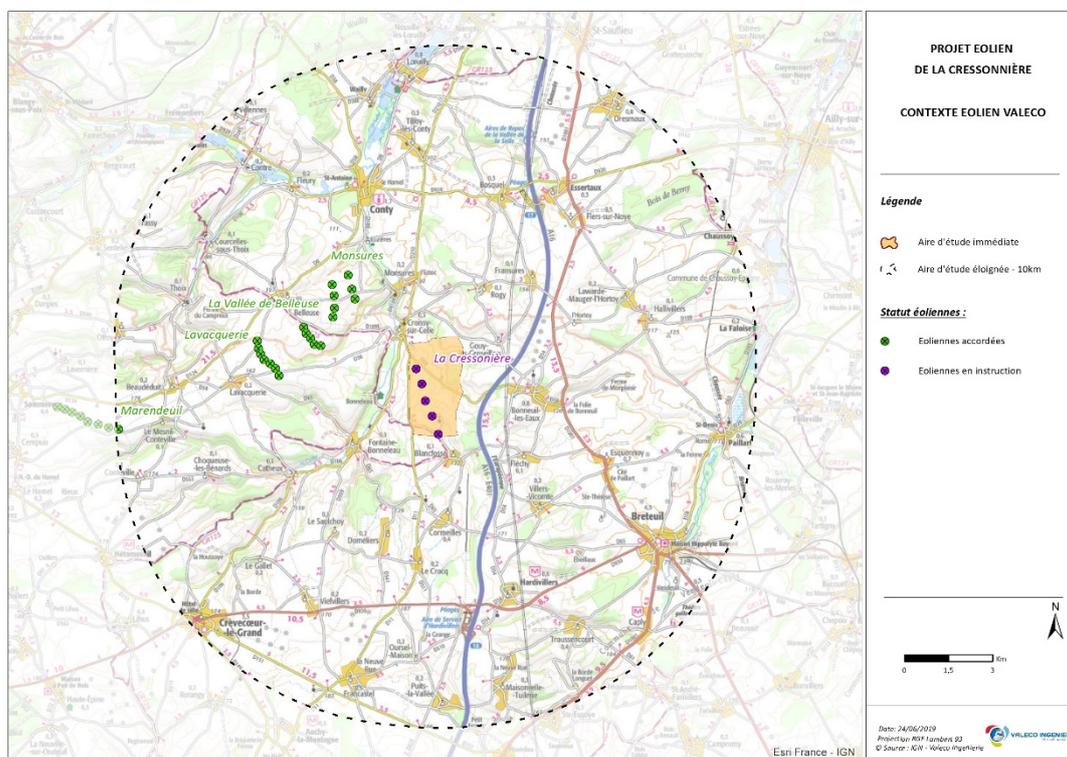
Le Groupe Valeco est déjà présent sur le territoire par l'intermédiaire des parcs éoliens de Lavacquerie à Lavacquerie (60) avec une puissance de 15,4 MW et de la Vallée de Belleuse à Belleuse (80) avec une puissance de 11 MW, développés par Valeco et qui ont été autorisés en 2016. Ils sont actuellement en cours de construction sous maîtrise d'œuvre du Groupe Valeco. Le projet se situe également à proximité immédiate du parc éolien de Monsures sur la commune de Monsures (80), parc développé par Valeco et autorisé en mai 2018. La carte ci-dessous illustre ce contexte éolien.

Après une étude sur les potentialités de développement de l'éolien sur les communes de Croissy-sur-Celle, Blancfossé et Bonneuil-les-Eaux initiée en 2015, les conseils municipaux de Croissy-sur-Celle et Blancfossé ont autorisé la société VALECO à mener des études sur leurs territoires en vue de la construction d'un parc éolien, par délibération respectivement le 4 septembre 2014 et le 10 juin 2015.

L'étude du territoire menée par VALECO a permis d'identifier une Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) qui s'étend sur environ 565 ha sur les territoires communaux des 3 communes précitées. Les parcelles concernées sont des terrains agricoles. Les délibérations des conseils communaux de Croissy-sur-Celle et Blancfossé a permis de lancer des études environnementales pour une durée de 1 an en décembre 2017, suivi des études acoustiques lancées en mars 2018, pour une implantation sur ces 2 communes uniquement.

Les expertises paysagères et les études d'impacts ont démarré en juin 2018.

Ces études approfondies sur le site ont permis de déterminer le gabarit et l'implantation des aérogénérateurs. C'est ce projet qui fait aujourd'hui l'objet de la présente étude.



Carte du contexte éolien Valeco dans un rayon de 10 km

Le tableau suivant présente les principales dates du développement du projet éolien de la Cressonnière :

Date	Etapes
4 septembre 2014	Passage devant le conseil municipal de Croissy/Celle
10 juin 2015	Passage devant le conseil municipal de Blancfossé
Décembre 2017	Lancement des études environnementales pour une durée de 1 an
Mars 2018	Lancement de l'étude acoustique
15 mars 2018	Nomination d'un référent éolien à Croissy/Celle
13 avril 2018	Nomination d'un référent éolien à Blancfossé
Juin 2018	Lancement de l'étude paysagère et de l'étude d'impact
Octobre 2018	Lettre d'info N°1 et installation d'un mât de mesure de vent
Novembre 2018	Campagne de mesure acoustique durant 14 jours
Décembre 2018	Lettre d'info N°2 et rendu des rapports d'état initiaux biodiversité, paysage et acoustique
Janvier 2019	Réunion avec l'ensemble des élus, des propriétaires et des exploitants
Février 2019	Lettre d'info N°3
Mars 2019	Du 16 au 31, Concertation préalable dans les mairies de Croissy-sur-Celle, Blancfossé, Bonneuil-les-Eaux : dossier papier consultable + recueil des observations du public en mairie ; dossier téléchargeable et dépôt d'observations possible sur le blog du projet.

3.2. COMMUNICATION / CONCERTATION AUPRES DU PUBLIC

INFORMATION CONTINUE : MISE EN PLACE DE LETTRES D'INFORMATION

Dès que le projet a pris forme, une phase de communication a été enclenchée sur les détails plus techniques, notamment via la diffusion de lettres d'information.

Ces lettres d'information renvoient également vers le blog projet qui a continué d'être mis à jour avec les différentes avancées, qu'elles soient administratives ou techniques.

Les dépliants ont été distribués dans les boîtes aux lettres de tous les habitants des communes de Croissy/Celle et de Blancfossé, premiers concernés par le projet, et mis à disposition à la mairie de Bonneuil-les-Eaux.

Au total, 3 lettres d'informations ont été réalisées à différents stades d'avancement du projet :

- La première, parue en octobre 2018 avait pour objet principal de présenter le projet, la société VALECO et de communiquer l'adresse du blog afin de permettre à la population de poser ses questions et d'émettre directement son avis sur le projet ;
- La deuxième lettre, parue en décembre 2018, visait à présenter le mât de mesure de vent, la campagne de mesure acoustique et l'actualité du projet ;
- La troisième lettre, parue en février 2019, présente le projet final et son implantation. Elle informe également le public sur la mise en place de la concertation préalable et son déroulement.

De plus, ces lettres ont permis à travers une rubrique d'information générale sur l'éolien et sur des thématiques particulières de répondre aux questions régulièrement soulevées lors de l'élaboration d'un projet éolien. Quelques chiffres sur l'éolien en France (sa production, ses objectifs, etc.) ont également été détaillés et expliqués.

L'ensemble de ces lettres d'informations parues à ce jour est présenté ci-après.

Note aux lecteurs :

La lettre d'information illustrée ci-dessous a été envoyée aux riverains du projet lors de sa publication fin 2018. Les informations originales font donc apparaître le nom de la famille Gay et de la CDC, anciens actionnaires de Valeco. Depuis 2019, la société fait partie à 100% du groupe EnBW, 3ème producteur d'électricité et leader Européen des énergies renouvelables.

Zoom sur... Le Groupe VALECO

Le Groupe VALECO c'est...

- ✓ Une structure 100% française appartenant à :
 - La famille GAY à 65%
 - La Caisse des Dépôts et Consignation à 35%
- ✓ Un producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans
- ✓ 240 MW éoliens en exploitation :
 - 110 éoliennes,
 - 15 centrales,
 - 1 poste électrique 225 000 V.



✓ 80 MW de centrales solaires en exploitation réparties au sol et en toiture, dont la première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008)



✓ 700 MW de projets éoliens en développement, notamment :

- Oise
- Somme
- Pas de Calais
- Poitou Charentes (Charente, Deux-Sèvres)



Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé



PROJET EOLIEN DE LA CRESSONNIÈRE

Sur les communes de Croissy/Celle et Blancfossé

Lettre d'information N°1 - octobre 2018

A la Une...

Historique du projet

Après une étude sur les potentialités de développement de l'éolien sur les communes de Croissy-sur-Celle, Blancfossé et Bonneuil-les-Eaux initiée en 2015, les conseils municipaux de Croissy-sur-Celle et Blancfossé ont autorisé la société VALECO à mener ses études en vue de la construction d'un parc éolien, par délibération respectivement le 4 septembre 2014 et le 10 juin 2015.

La zone d'étude

Le site d'étude (aussi appelé Zone d'implantation Potentielle ou « ZIP ») a été élargi afin d'étudier les enjeux locaux dans leur globalité. Il s'étend sur environ 565 ha sur les territoires communaux des 3 communes précitées. Les parcelles concernées sont des terrains agricoles.



Pour toute question, vous pouvez contacter :

Yannick VIALLES
 Chef de projets
 04 67 40 74 00
yannickvialles@groupevaleco.com
 188 Rue Maurice Béjart - 34184 Montpellier
www.groupevaleco.com



Conduite de l'étude de faisabilité

Rien n'est encore décidé à ce jour. Ce sont les études techniques et environnementales qui vont permettre de déterminer la faisabilité de ce projet et également d'en définir le contour : nombre d'éoliennes, taille, puissance, emplacements.

Afin d'établir un état initial exhaustif du site, des expertises concernant les milieux naturels, le paysage et l'acoustique sont réalisées par des bureaux d'études indépendants. Ces études vont permettre d'évaluer l'ensemble des enjeux présents, et ainsi définir le projet de moindre impact. Les premières expertises à avoir démarrées sont celles sur les milieux naturels car elles sont les plus longues :

Étude des milieux naturels

L'étude de la faune et de la flore se déroule sur une année complète afin d'inventorier les espèces selon leur cycle phénologique (migration, reproduction, floraison, ...). Ce sont les naturalistes du bureau d'étude ENVOL Environnement qui précèdent aux observations et analyses des sensibilités depuis décembre 2017.



Étude paysagère

L'étude paysagère a été confiée au bureau d'étude Matutina. Cette expertise consiste à partir de données bibliographiques et de journées de terrain, à réaliser une analyse paysagère dans le but de composer un projet d'aménagement cohérent et en harmonie avec son environnement. Elle a débuté en juillet 2018.



Étude acoustique

Le bureau d'étude EREA INGENIERIE a été sélectionné pour réaliser les expertises relatives au bruit. Ce bureau d'étude indépendant est qualifié pour l'activité « Etudes acoustiques ». Pour ce faire, les ingénieurs acousticiens vont installer prochainement des sonomètres au niveau des habitations à proximité du site afin de mesurer le niveau sonore ambiant et de s'assurer de définir une implantation respectant la réglementation acoustique.



Rose des vents long terme (source vortexfd.com)

L'actualité de votre projet

Il a été convenu que les études seraient réalisées en étroite concertation avec la mairie et en toute transparence vis-à-vis des populations concernées. Pour cela, nous avons créé un blog afin que chacun puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien.

Des rubriques vous permettent d'interagir avec les porteurs du projet, de demander des informations et poser des questions. Le blog est accessible à l'adresse suivante : http://blog.groupevaleco.com/?blog-projet_eolien_oise-6005



En savoir plus sur l'éolien

L'éolien aujourd'hui en France

- ✓ 13 760 MW installés au 31 décembre 2017
- ✓ Objectif national : 25 000 MW en 2020 (dont 19 000 MW terrestres)
- ✓ Hauts-de-France : devenue 1^{ère} région de France avec plus de 3 300 MW raccordés et 300 parcs → objectif de 5 000 MW en 2020

L'éolien : une énergie fiable et sûre

Le système électrique français est prêt à accueillir les 25 000 MW éoliens inscrits dans le Grenelle de l'Environnement. Le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité (RTE) confirme qu'il est « prêt à accueillir l'électricité éolienne sur son réseau, à la hauteur des objectifs que s'est fixés la France », soit un objectif de 25 000 MW en 2020. L'éolien pourrait représenter 10 % de notre consommation électrique (en comparaison, elle atteint aujourd'hui 20% au Danemark et 15% en Espagne.

Les éoliennes et le changement climatique

L'énergie éolienne est une source renouvelable inépuisable et non polluante. Par conséquent, elle n'émet pas de gaz participant à l'effet de serre. La production d'électricité renouvelable par une éolienne moderne permet l'économie de 2 000 tonnes de rejet de CO₂ par an.

L'actualité de votre projet... suite

Les milieux naturels

La phase de diagnostic écologique est désormais terminée. Un total de 43 jours a été consacré à la recherche et aux observations, réparties entre la flore et les habitats naturels, les oiseaux (migrations, transits automnaux, nicheurs et hivernants) et les chauves-souris.

Ces observations ont été faites par les naturalistes du bureau d'étude ENVOL Environnement.

La rédaction de l'état initial est en cours et sera utilisé pour définir l'implantation des machines en privilégiant le projet de moindre impact.

La carte ci-contre fait état des sensibilités relatives au chauves-souris relevé sur le site.



Carte des enjeux chiroptérologiques du site
ENVOL

Rappel blog dédié au projet

Afin que chacun puisse suivre l'avancement du projet éolien, un blog a été mis en ligne. Des rubriques vous permettent d'interagir avec les porteurs du projet, de demander des informations et poser des questions. Le blog est accessible à l'adresse suivante :

[http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-\(6005\)](http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-(6005))

Le Groupe VALECO est une société 100 % française de 140 personnes dynamiques et passionnées par leur métier. Présent sur le marché énergétique d'origine renouvelable depuis plus de 20 ans, le Groupe VALECO en est un pionnier avec le parc éolien de Tuchan plus grand parc éolien de France lors de sa construction en 2000 et la réalisation de la première centrale photovoltaïque de France à Lunel.



Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé



PROJET ÉOLIEN DE LA CRESSONNIÈRE

Sur les communes de Croissy/Celle et Blancfossé
Lettre d'information N°2 - décembre 2018

A la Une...

Installation d'un mât de mesure de vent

Au mois d'octobre, un mât de mesure de vent a été installé dans la zone d'étude, sur la commune de Blancfossé. Il s'agit d'un pylône haubané rouge et blanc d'une hauteur totale de 100 m, qui intervient dans le cadre de l'étude du projet éolien.

Quelle est son utilité ?

Sa vocation est d'évaluer le profil de vent : c'est-à-dire connaître selon plusieurs hauteurs la vitesse et direction du vent. C'est pourquoi, à différentes hauteurs, il est placé des anémomètres (appareils de mesure de la vitesse) et deux girouettes (voir page suivante).

Le résultat de ces mesures permettra d'établir la rose des vents du site.

Ce mât sera laissé au minimum 1 an afin d'obtenir des données sur l'ensemble des saisons, et jusqu'à plusieurs années si nécessaire. Ce sont les données recueillies qui le diront.

Il permettra également de réaliser des écoutes en altitude pour analyser l'activité des chauves-souris, dans le cadre des études du milieu naturel.



Pour toute question, vous pouvez contacter :

Yannick VIALLES
Chef de projets
04 67 40 74 00
yannickvialles@groupevaleco.com
188 Rue Maurice Bédart - 34184 Montpellier
www.groupevaleco.com



Données techniques et localisation du mât

- ✓ Hauteur du mât : 100 m
- ✓ Structure du mât : mat acier en treillis
- ✓ Fixation de la base du mât : plaque au sol en métal
- ✓ Fixation du mât : haubans ancrés au sol
- ✓ Disposition des haubans : sur 3 côtés espacés de 120°
- ✓ Pour chaque côté : 4 ancrages regroupant 2 à 4 haubans
- ✓ Instrumentation : 5 anémomètres à 60, 80, 90 et deux à 100m ; 2 girouettes à 75m et 98m
- ✓ Alimentation électrique : via un panneau solaire
- ✓ Recueil des données : transmission GSM
- ✓ Ballisage aérien (signal lumineux) : conforme à la réglementation aérienne



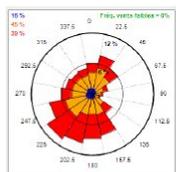
Panneaux photovoltaïques (les 2 au milieu) et boîtiers d'enregistrement (de part et d'autre)



Ancrage des haubans au sol



Modèle d'un anémomètre



Rose des vents pressentie : le vent dominant est celui du sud-ouest.



Modèle d'une girouette



Localisation du mât

L'actualité de votre projet

L'étude acoustique

Afin d'évaluer l'impact sonore du parc éolien, 7 points autour de la zone d'étude ont été sélectionnés pour y placer un sonomètre afin d'enregistrer le contexte sonore, aussi appelé bruit résiduel (selon la norme NF S 31-010).

Ce travail a été réalisé par le bureau d'étude EREA INGENIERIE et les mesures se sont déroulées en continu du 8 au 21 novembre 2018.

Le dépeuplement des données des 7 sonomètres permettra de connaître le bruit résiduel (sans les éoliennes). Après définition de l'implantation des machines, l'impact sonore du parc éolien sera alors évalué. Cela permettra de vérifier que le futur parc respectera la réglementation.



Exemple de sonomètre utilisé lors des mesures acoustiques



Localisation des points de mesures

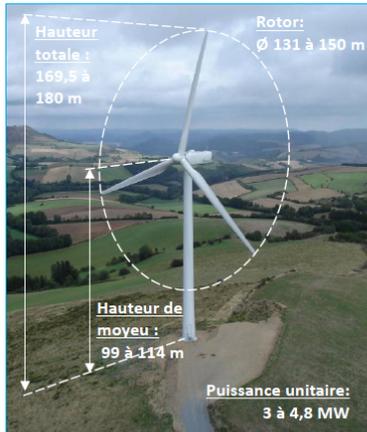
En savoir plus sur les caractéristiques des éoliennes du projet



PROJET ÉOLIEN DE LA CRESSONNIÈRE

Sur les communes de Croissy/Celle et Blancfossé

Lettre d'information N°3 - Février 2019



Éolienne et télévision

Selon un rapport réalisé en 2002 par l'ANFR à la demande du ministre chargé de l'Industrie, ce sont surtout les émissions analogiques qui peuvent être concernées par du brouillage. Le risque est plus faible dans le cas de la télévision numérique terrestre (TNT). Néanmoins, l'article L112.12 du code de la construction impose que lorsque « l'édification d'une construction apporte une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision par les occupants des bâtiments situés dans le voisinage, le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes ». La société VALECO s'engage à respecter la loi.

Le Groupe VALECO est une société 100 % française de 140 personnes dynamiques et passionnées par leur métier. Présent sur le marché énergétique d'origine renouvelable depuis plus de 20 ans, le Groupe VALECO en est un pionnier avec le parc éolien de Tuchan plus grand parc éolien de France lors de sa construction en 2000 et la réalisation de la première centrale photovoltaïque de France à Lunel.



Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé



Des nouvelles du projet

Après une étude sur les potentialités de développement de l'éolien sur les communes de Croissy/Celle, Blancfossé et Bonneuil-les-Eaux, les Conseils municipaux de Croissy/Celle et Blancfossé ont autorisé la société VALECO à mener des études en vue de la construction d'un parc éolien, par délibération respectivement le 4 septembre 2014 et le 10 juin 2015.

Après la levée de certaines contraintes, les études environnementales ont été lancées en 2017 afin d'évaluer l'ensemble des enjeux présents, et ainsi définir le projet le plus équilibré. L'ensemble des expertises concernant les milieux naturels, le paysage et l'acoustique ont été réalisées par des bureaux d'études indépendants et sont aujourd'hui terminées. Elles ont permis d'aboutir à une implantation de 5 éoliennes réparties sur 1 ligne.

Concertation préalable du public

Préalablement au dépôt en préfecture des dossiers de demande d'autorisation, la société VALECO a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable dans les mairies des communes de la zone d'étude. Cette procédure volontaire, qui se déroulera du 16 au 31 mars, a pour but de permettre aux riverains potentiellement impactés par le projet de s'exprimer sur la base d'informations techniques récoltées tout au long des études.

Un dossier synthétique reprenant les principales caractéristiques du projet pourra être consulté par le public et un registre permettra de consigner les observations et questions. Les dates et horaires seront celles d'ouverture habituelles des mairies de Croissy/Celle, Blancfossé et Bonneuil-les-Eaux.

- 📍 Croissy/Celle : mardi 18h-19h et mercredi 11h-12h
- 📍 Blancfossé : mercredi de 17h15-19h15
- 📍 Bonneuil-les-Eaux : lundi 10h-12h et 14h-18h30, mardi et vendredi 14h00-18h30

Par ailleurs, pendant cette période les avis et observations du public pourront également :

- 📍 être postés sur le blog internet dédié au projet à l'adresse [http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-\(6005\)](http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-(6005))
- 📍 transmis par courrier électronique au chef de projet :

Yannick VIALLES
 Chef de projets
 04 67 40 74 00
yannickvialles@groupevaleco.com
 188 Rue Maurice Béjart - 34184 Montpellier
www.groupevaleco.com



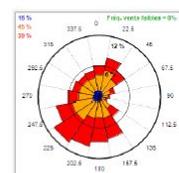
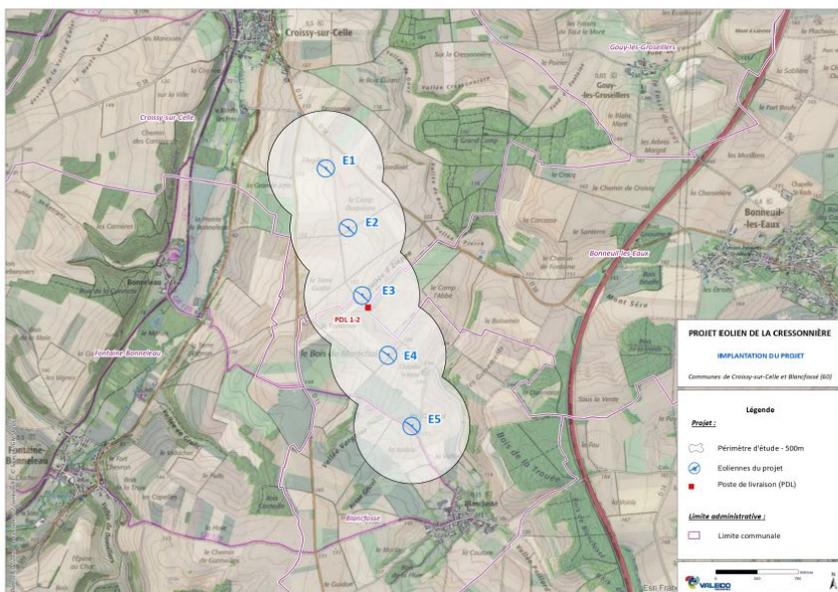
Zoom sur...

Le choix du projet



Suite aux différentes études menées sur une année complète (paysagère, acoustique, environnementale et technique) le projet de moindre impact sur l'environnement a été retenu. L'implantation choisie est le résultat d'un compromis de nombreux critères :

- 📍 Éloignement des **habitations** de 500 m minimum ;
- 📍 Éloignement des **routes départementales** de 180 m minimum ;
- 📍 Respect des **enjeux environnementaux** : habitats, biodiversité et conservation des **haies et massifs boisés** avec un éloignement de 200 m minimum en bout de pale ;
- 📍 Respect des **enjeux paysagers** : prise en compte des éoliennes existantes ;
- 📍 L'**usage des sols** et la minimisation des surfaces occupées par les éoliennes et les pistes ;
- 📍 **Le vent**, et le choix d'une implantation dans un axe Nord-ouest/Sud-est.



Rose des vents : implantation perpendiculaire aux vents dominants (sud-ouest)



Travail agricole en cours à Champs Perdus (80), projet Valeco

INFORMATION CONTINUE : MISE EN PLACE D'UN BLOG

Afin que chacun puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien, un blog a été mis en ligne. Il est consultable à l'adresse suivante :

<https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendelacressonniere>

Cette adresse internet a fait l'objet d'une actualisation en 2020. Auparavant, le blog était disponible à l'adresse suivante : [http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-\(6005\)](http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-(6005))

Cet ancien chemin d'accès redirige aujourd'hui vers la nouvelle adresse valide.

Le blog comporte une section « Contact/Poser une question » permettant aux riverains qui le souhaitent de faire part de leurs remarques d'interagir avec les porteurs du projet, de demander des informations et poser des questions.

Page d'accueil du blog du projet éolien de la Cressonnière

CONSULTATION DU PUBLIC, MISE A DISPOSITION D'UN DOSSIER

À l'issue des différentes phases d'étude et de concertation décrites précédemment, une consultation du public a eu lieu du 16 au 31 mars 2019.

Un dossier a été mis à disposition en ligne sur le site internet du blog projet avec possibilité de déposer des observations. Il était également disponible en version papier dans les mairies de Croissy-sur-Celle, Blancfossé et Bonneuil-les-Eaux, accompagné d'un registre permettant de partager remarques et questions.

Les coordonnées du chef de projet étaient indiquées afin de permettre à ceux qui le souhaitent un contact plus direct avec le référent. La participation était également possible par voie postale, à l'adresse indiquée sur la couverture :

Groupe VALECO

188 rue Maurice Béjart – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 – France

Le dossier a été rédigé selon les attentes mentionnées aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du Code de l'environnement : « le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable établit un dossier de la concertation, qui comprend notamment :

- Les objectifs et caractéristiques principales du plan, programme ou projet, y compris, pour le projet, son coût estimatif ;
- Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;
- La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté ;
- Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- Une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées. »

COMPTE RENDU DES OBSERVATIONS ET BILAN

Au total 3 avis (dont 2 provenant du même auteur) ont été déposés lors de la concertation préalable : 1 avis dans le recueil de Croissy-sur-Celle et 2 avis sur le blog.

Un bilan a été rédigé et sera intégré au dossier lors de l'enquête publique.

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

En application du décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.

RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE CROISSY/CELLE ET BLANCFOSSÉ

Objet de la concertation

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur les communes de Croissy/Celle et de Blancfossé, dans l'Oise (60), la société PARC ÉOLIEN DE LA CRESSONNIÈRE (groupe VALBECO) a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable sur les 3 communes limitrophes à la zone d'étude. Cette procédure a pour but de permettre aux riverains de s'exprimer sur la base d'informations techniques recueillies lors de la phase d'études et qui leurs sont mises à disposition.

Le présent projet concerne la création du PARC ÉOLIEN DE LA CRESSONNIÈRE sur les territoires communaux de Croissy/Celle et de Blancfossé au sein de la communauté de communes de l'Oise Picarde. Ces communes sont situées dans le département de l'Oise, en région Hauts-de-France.

Ce parc sera constitué de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison.

Les 5 aérogénérateurs du PARC ÉOLIEN DE LA CRESSONNIÈRE auront une hauteur de mât comprise entre 99 et 114 mètres, un diamètre compris entre 131 et 150 mètres soit une hauteur totale en bout de pale comprise entre 169,5 et 180 mètres pour une puissance totale installée de 15 à 24 MW. Elles couvriront la consommation électrique moyenne annuelle de 11 000 à 12 600 foyers chauffage compris.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la hauteur des mâts des aérogénérateurs et la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale unique (au titre de l'autorisation d'exploiter ICPE) sera nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-084 du 23 août et l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

Durée de la concertation

La concertation préalable sera ouverte du 16 au 31 mars 2019. Le bilan de cette concertation sera rendu public dans les 3 mois suivant la fin de la procédure.

Modalités de la concertation

Un exemplaire du dossier de concertation sera mis à disposition dans les mairies concernées accompagné d'un registre pour recueillir les remarques et questions.

Le dossier sera consultable dans les mairies suivantes (jours et horaires habituels d'ouverture) :

- Croissy/Celle : mardi de 18h à 19h et mercredi de 11h à 12h
- Blancfossé : mercredi de 17h15 à 19h15
- Bonneuil-les-Eaux : lundi de 10h à 12h, et de 14h à 18h30, mardi et vendredi de 14h00 à 18h30

Une version électronique du dossier sera également consultable sur le blog du projet à l'adresse ci-dessous. Une rubrique accueillera les observations du public :

[http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-\(6005\)](http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-(6005))

Contact & Coordonnées

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Yannick Vialles, Chef de projet.

Email : yannickvialles@groupevaleco.com

Téléphone : 04 67 40 74 00

Avis de concertation préalable affiché en mairies et sur le blog du projet

4. LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement fixé par les lois Grenelle, l'ancienne région Picardie a élaboré son Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) validé par arrêté préfectoral du 14 Juin 2012. L'un des volets de ce schéma très général est constitué par un Schéma Régional Éolien (SRE), qui détermine quelles sont les zones favorables à l'accueil des parcs et quelles puissances pourront y être installées en vue de remplir l'objectif régional d'ici à 2020.

L'arrêté approuvant le Schéma Régional Eolien a été annulé par la Cour Administrative d'Appel de Douai en date du 16 Juin 2016, suite à de nombreuses oppositions et à l'absence d'analyse des enjeux liés aux paysages et à l'environnement préalablement à son adoption.

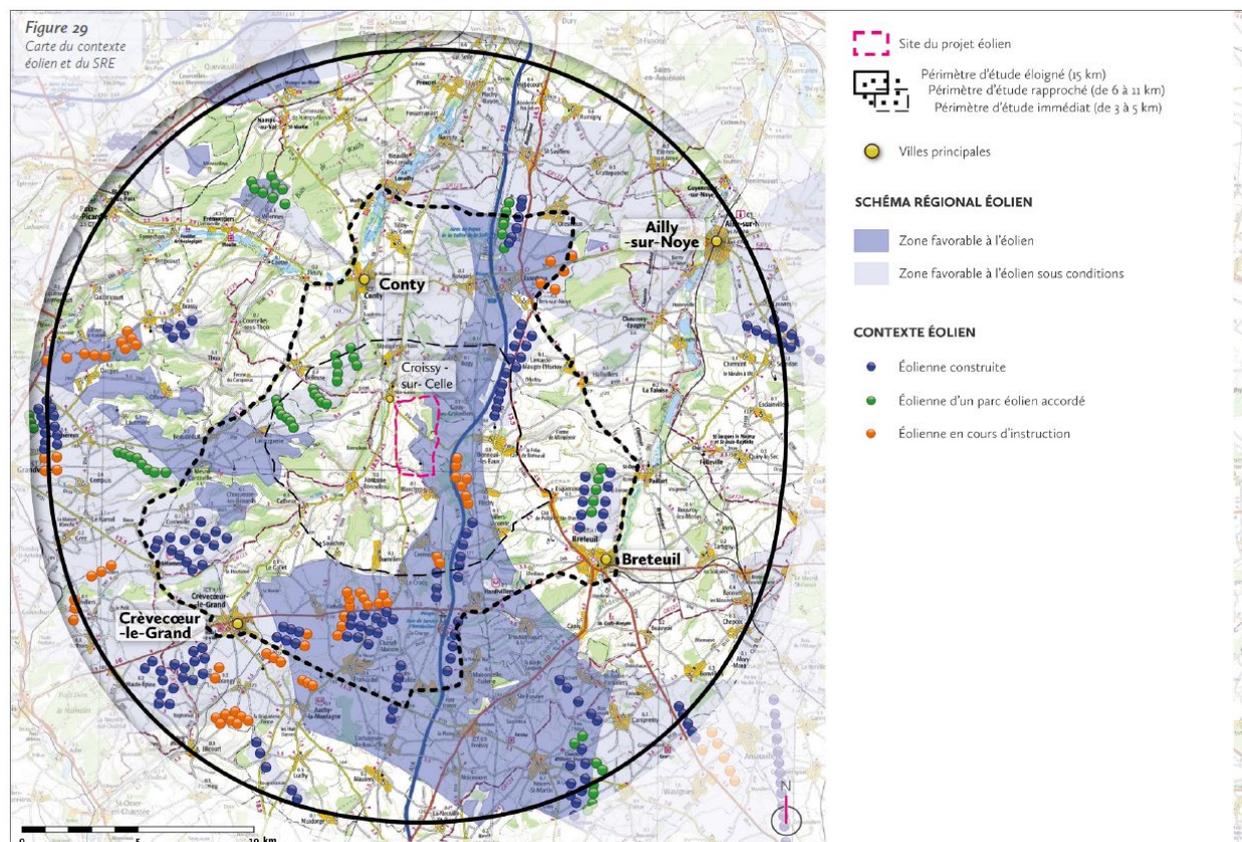
Toutefois, et en application de l'article L.553-1 du code de l'environnement :

- L'instauration d'un SRE n'est pas une condition préalable à l'octroi d'une autorisation ;
- L'annulation du SRE de Picardie est sans effet sur les procédures d'autorisation de construire et d'exploiter les parcs éoliens déjà accordés ou à venir.

Bien qu'abrogé, il constitue néanmoins un document qui peut encore donner des orientations générales et constitue le dernier document issu des services de l'État en date, cadrant le développement éolien régional. Ce document définit un zonage de possibilités de développement éolien. Ce zonage n'est pas que paysager et patrimonial mais prend en compte l'ensemble des contraintes techniques et environnementales.

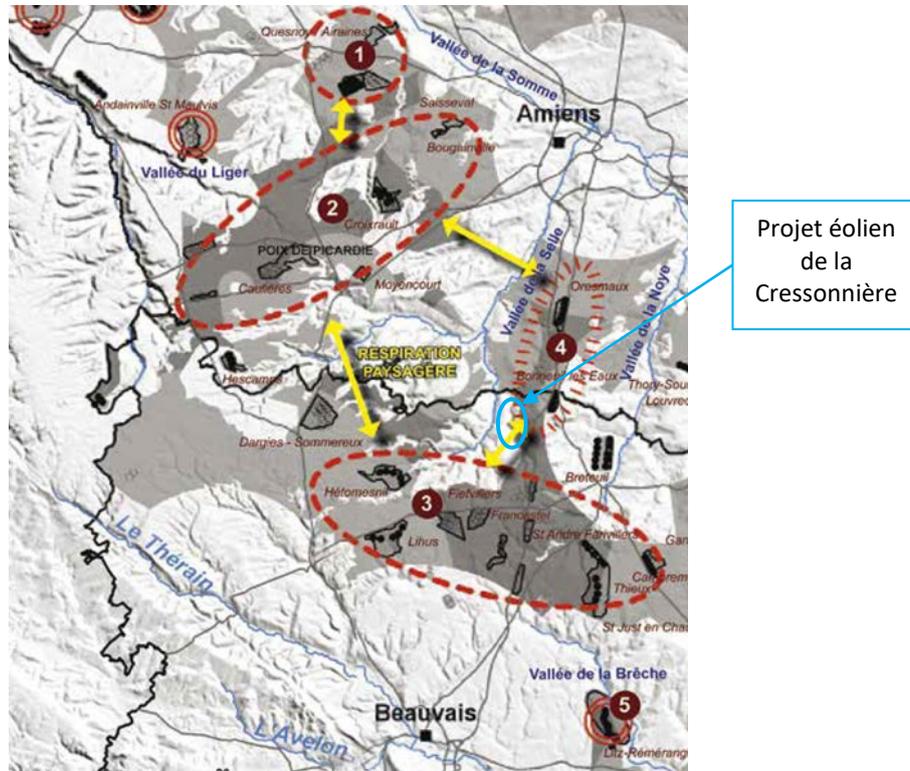
Ainsi, même s'il n'a plus de valeur réglementaire à la date de rédaction du présent dossier, le SRE a été pris en compte avant son annulation dans le choix du site du projet.

Le site du projet se caractérise par son environnement de plateau cultivé ouvert. Il est classé, en partie, dans une zone "favorable à l'éolien".



Carte du contexte éolien et du SRE

Le projet est situé plus précisément dans le secteur A « Somme Sud-Ouest / Oise Ouest » du SRE et en bordure d'un pôle éolien de développement en structuration. Il s'agit du Pôle 4 qui précise que « la ligne d'éoliennes accompagnant la vallée de Selle pourra être complétée de façon harmonieuse avec l'existant, sans créer d'effet de barrière visuelle et en respectant les rapports d'échelle avec la vallée. ».



Carte de stratégie sectorielle des zones propices à la densification du SRE Picardie

Bien que relativement éloignés du site du projet, les paysages emblématiques sont des paysages régionaux sans valeur réglementaire qu'il est souhaitable de prendre en compte. Les premiers paysages à petite échelle rencontrés sont les Boucles de la Somme (à 15 km pour la zone contrainte et 25 km pour la zone défavorable), La vallée du Thérain (à 14 km) et la vallée de la Bresle (à 30 km).

En revanche, le site est placé à proximité du périmètre de 5 km de rayon de vigilance autour de Conty, sans toutefois s'inscrire dans le cône de vue défavorable à l'ouest, qui ouvre la vue vers la vallée des Évoissons. Ainsi, la distance à Conty et ses monuments est de 7 km au plus proche. Puis, le château de Folleville : 12 km au plus proche du monument et à 3 km de la zone contrainte.

L'expertise paysagère, appuyée par des photomontages, a permis de conclure que :

- S'agissant de l'entrée Nord-Est de Croissy-sur-Celle par la D11 (point de vue 1, vue du paysage de la vallée de la Selle, la vue offerte est celle d'un terrain vallonné, cultivé et ponctué de boisements.) : « Seules deux des cinq éoliennes du projet sont visibles au-dessus du relief. La première par un bout de pale, la seconde par son rotor. Il n'y a pas de contexte éolien visible. Ainsi, les rapports d'échelles sont favorables au paysage. » ;
- S'agissant de la sortie Sud-Est de Croissy-sur-Celle (point de vue 3, à l'extrémité Nord-Ouest du site du projet, en limite de la vallée de la Selle, le paysage ouvert de l'Amiénois reste relativement vallonné) : « Les cinq éoliennes du projet sont visibles, dont la première entièrement. Deux sont visibles presque intégralement, tandis que les deux dernières ne sont visibles que par son rotor pour l'une, et par une pale pour l'autre. Le contexte éolien, masqué par le relief, n'est pas visible. Les rapports d'échelles sont favorables au grand paysage ouvert. » ;

- S'agissant de la sortie du hameau de Bonneleau (point de vue 4, l'observateur se situe sur une route locale dans la vallée de la Selle, la vue offerte est celle de cultures et de terres vallonnées) : « Derrière le relief, quatre des cinq éoliennes du projet sont visibles, dont trois par leur rotor et une par un bout de pale. La cinquième est filtrée par les peupliers. Les éoliennes du contexte ne sont pas visibles, masquées par le relief. » ;

Pour conclure, au regard des prescriptions paysagères et patrimoniales du SRE Picardie, le site de projet est favorable à l'implantation éolienne ce qui justifie le choix de développer un projet éolien sur ce territoire.

5. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Le parc éolien de la Cressonnière regroupe 5 éoliennes de 3 000 à 4 800 kW de puissance unitaire. La puissance totale installée est de 15 à 24 MW, ce qui en fait une centrale de puissance significative. La hauteur hors-tout des éoliennes envisagées sera de 169,5 à 180 m.

Pour la réalisation de ce dossier, le choix du modèle d'éolienne n'a pas été arrêté. Ainsi 11 modèles d'éoliennes ont été étudiés. Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Localisation	Région	Hauts de France
	Département	Oise (60)
	Communes	Croissy-sur-Celle et Blancfossé
Eoliennes	Puissance totale	Entre 15 MW et 24 MW
	Puissance unitaire	Entre 3 000 kW et 4 800 kW
	Nombre	5
	Diamètre du rotor	Entre 131 m et 150 m
	Hauteur du mât	Entre 99 m et 114 m
	Hauteur hors-tout	Entre 169,5 et 180 m
	Modèles d'éolienne éligible	<ul style="list-style-type: none"> - Vestas V136 & V150 - Nordex N131 & N149 - Senvion M144 & M148 - Enercon E138 & E141 - Siemens/Gamesa SG145 & SWT DD142 - General Electric GE137
Autres aménagements	Postes électriques	2 postes de livraison
	Fondations	$\varnothing = 20$ à 25 m Profondeur : entre 3 et 4 mètres
	Plateformes	Éoliennes : de 1 380 m ² à 1 670 m ² PDLs : 143 m ²
	Pistes créées	0 ml
	Pistes existantes consolidées	3 549 ml
Production	Production annuelle	Entre 55,2 GWh et 63 GWh
	Foyers équivalents (chauffage compris)	Entre 11 040 et 12 600
	Personnes équivalentes (chauffage compris)	Entre 25 392 et 28 980
	CO ₂ annuel évité	Entre 16 560 et 18 900 tonnes
	Durée de vie	25 ans

DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS



- **Le balisage aérien**

Conformément à l'arrêté du 23 avril 2018 relatif au balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, le parc éolien sera équipé d'un balisage diurne et nocturne. Le balisage diurne sera mis en place pour l'ensemble des éoliennes au moyen de feux de moyennes intensités de type A positionnés sur la nacelle (éclats blancs de 20 000 cd). Le balisage nocturne sera effectué avec des feux de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges à 2 000 candelas) pour les éoliennes E1 et E5, et de feux de moyenne intensité de type C (rouges, fixes, 2 000 cd) pour les éoliennes E2 à E4. De plus, un balisage intermédiaire sera réalisé sur l'ensemble des éoliennes à

- **Le rotor**

Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

Nombre de pales : 3

Diamètre : entre 131 m et 150 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

- **La nacelle**

Elle contient les différents organes mécaniques et électriques permettant de convertir l'énergie mécanique de la rotation de l'axe en énergie électrique. Un mouvement de rotation vertical par rapport au mât permet d'orienter nacelle et rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

- **Le mât de l'éolienne**

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Hauteur : entre 99 m et 114 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

Porte d'accès en partie basse, verrouillage manuel avec détecteur de présence.

- **Le transformateur**

Un transformateur est installé dans la nacelle de chacune des éoliennes. Cette option présente l'avantage majeur d'améliorer l'intégration paysagère pour les vues rapprochées du parc éolien.

- **Le socle**

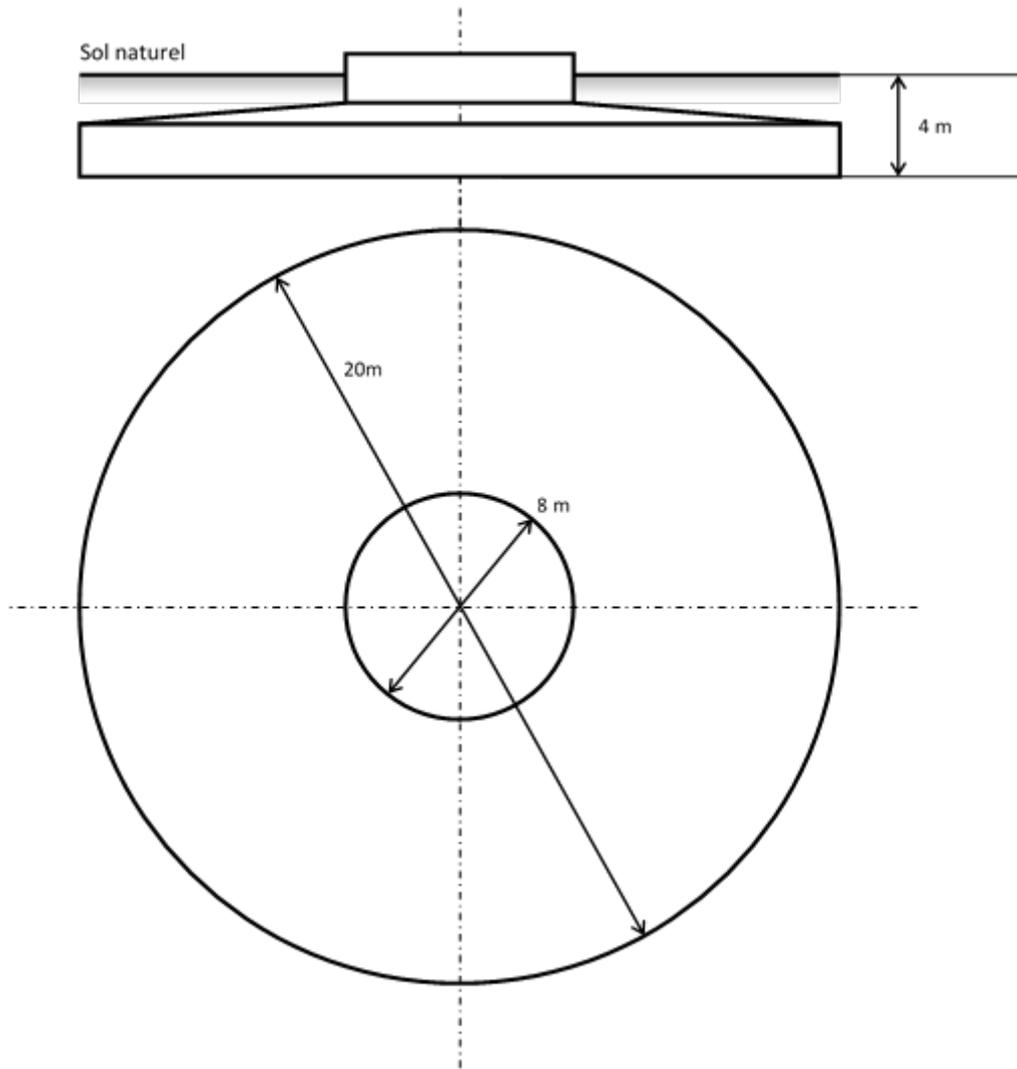
Le socle en béton armé est conçu pour résister aux contraintes dues à la pression du vent sur l'ensemble de la structure, c'est lui qui, par son poids et ses dimensions, assure la stabilité de l'éolienne. Il s'agit d'une fondation en béton d'environ 3 à 4 mètres de profondeur et de 20 à 25 mètres de diamètre. Avant l'érection de l'éolienne, le socle est recouvert de remblais naturels qui sont compactés et nivelés afin de reconstituer le sol initial, seuls 50 cm de la fondation restent à l'air libre afin d'y fixer le mât de la machine.

L'emprise au sol de cet ouvrage, une fois le chantier terminé, se réduit donc à cette partie d'un diamètre de 6 mètres. Les matériaux utilisés proviennent de l'excavation qui aura été réalisée pour accueillir le socle.

Ferrailage : environ 50 t

Volume total : environ 800 m³

Le socle :



Les pistes :

Aucune création de piste supplémentaires ne sera nécessaire.

Sur les tronçons de pistes existantes à renforcer (environ 3 550 m linéaire), les travaux prévus sont relativement légers, il pourrait s'agir d'un empierrement de piste avec au besoin pose préalable d'une membrane géotextile. Si besoin, les chemins seront élargis et renforcés pour atteindre une largeur de 4,5 mètres utiles.



Tracé de la piste



Pose du géotextile



Mise en place du gravier

6. PERTINENCES DU PROJET

Il est important de rappeler que tout d'abord le site de la Cressonnière a été choisi car :

- Il est en partie compatible avec le SRE ;
- Le contexte éolien permet de densifier le pôle existant ;
- L'emplacement du site sur un plateau, espace paysager ouvert d'openfield est adapté à l'accueil de l'éolien ;
- Le site est facile d'accès ;
- Aucune contrainte technique rédhibitoire n'est présente ;
- Le potentiel éolien est bon ;
- Il y a possibilité de se raccorder au réseau électrique ;

Par ailleurs, le projet retenu a été défini selon plusieurs critères :

SELON DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

➤ **Espaces protégés :**

Les données environnementales disponibles auprès de la DREAL permettent de prédéterminer la qualité environnementale d'un secteur géographique donné, que ce soit du point de vue naturaliste ou paysager.

La notion de protection induit des contraintes réglementaires fortes pour tout aménagement nouveau, dans un but de préservation maximum d'un patrimoine environnemental.

La zone d'implantation retenue dans le cadre du projet éolien de La Cressonnière n'est pas directement concernée par la présence de sites Natura 2000.

➤ **Milieus naturels :**

Au regard du schéma d'implantation du projet et des mesures de réduction qui seront mises en œuvre, aucun impact sur les milieux naturels et les espèces à enjeux n'est envisagé. Les effets résiduels attendus liés au fonctionnement futur du parc éolien de la Cressonnière concernent des risques faibles à nuls d'atteinte à l'état de conservation des populations locales, régionales et nationales de l'ensemble des oiseaux et des chiroptères observés dans l'aire d'étude.

Ainsi, un projet ayant des enjeux faibles sur la biodiversité est envisageable sur le site, ce qui justifie son choix.

➤ **Paysage :**

Le projet évite tout effet de surplomb sur la vallée proche des Parquets, toute incidence sur le patrimoine du périmètre rapproché ainsi que du périmètre éloigné, toute incidence sur le château de Folleville et tout effet cumulé gênant avec le contexte éolien.

Par son implantation raisonnée, le projet réduit largement son emprise visuelle à l'égard de l'habitat environnant, en maintenant une distance de recul significative à l'égard de celui-ci. Il réduit l'occupation de l'horizon par de nouvelles éoliennes et s'inscrit fréquemment au sein de l'existant quand celui-ci est visible.

Par le choix d'un site ouvert, déjà occupé par l'éolien et par sa dimension raisonnée, le projet réduit son incidence sur le paysage de plateau où les rapports d'échelle sont toujours favorables. Par son implantation raisonnée, il réduit ses incidences depuis la plupart des établissements humains proches ainsi que sur la vallée proche de la Selle.

Enfin le projet, pour les mêmes raisons de contention et d'implantation, réduit également ses incidences depuis les axes routiers.

SELON DES CRITERES TECHNIQUES

➤ **Gisement éolien :**

Le parc éolien se situe dans la région picarde qui bénéficie d'un gisement régulier, d'un relief adapté et présente un grand nombre d'installations : 1ère région de France.

Le département de l'Oise fait partie des départements relativement ventés du territoire français.

La vitesse moyenne de vent sur le site est estimée à environ 4,5 à 5 m/s à 40 m d'altitude.

➤ **Accessibilité :**

La topographie du site est caractérisée par un relief peu marqué, très aisément accessible par les routes départementales longeant le site et déjà jalonné de nombreuses pistes qui seront utilisées pendant la phase d'exploitation.

SELON DES CRITERES REGLEMENTAIRES

➤ **Schéma Régional Eolien :**

Comme indiqué dans le chapitre 4, le site du projet est compatible avec le SRE. Il vient s'implanter en bordure d'un pôle de développement en structuration et se tient sur un plateau dégagé d'openfield qui se prête généralement bien à l'insertion des éoliennes.

➤ **Absence de contraintes réglementaires :**

Après consultation des bases de données et des différents services concernés, il s'avère que l'aire d'étude du projet n'est concernée par aucune servitude, que ce soit servitude radioélectrique ou aéronautique.

L'aire d'étude est par ailleurs située à plus de 500m de tout monument historique et en dehors de périmètres d'Arrêtés de Protection de Biotope et de Natura 2000. L'armée, la DGAC et Météo France ont notamment répondu favorablement à la présence d'un parc éolien dans cette zone.

➤ **Distance aux habitations :**

Les dimensions du secteur permettent d'implanter les éoliennes à des distances relativement importantes des premières habitations et donc de limiter considérablement tout phénomène de nuisance. Les 5 éoliennes se trouvent à au moins 663 mètres des habitations, soit au-delà des exigences issues de la Loi Grenelle II (500 m). Cette distance permet notamment de prévenir les risques de nuisance sonores au niveau des lieux d'habitation.

SELON DES CRITERES SOCIO-ECONOMIQUES

➤ **Volonté politique locale :**

Le projet bénéficie d'un soutien local important, ce qui a particulièrement motivé Valeco à développer un projet sur le territoire de Croissy-sur-Celle et de Blancfossé.

En effet, que ce soit à l'échelon intercommunal ou communal, le projet est soutenu localement.

Le site a été retenu pour étudier la possibilité d'implanter un parc éolien, et ceci dans le cadre des réflexions nationales sur le développement éolien. Le présent dossier a pour objectif d'identifier le projet qui s'inscrira dans la zone d'étude définie et qui présentera la meilleure intégration dans son environnement.

DIMENSIONNEMENT DU PROJET

Le scénario d'implantation retenu présente de nombreux atouts qui sont les suivants :

➤ **Minimisation des impacts sur les milieux naturels :**

- Toutes les éoliennes sont implantées en milieux de moindre enjeu écologique (cultures) présentant un impact faible et aucun impact sur les milieux naturels et les espèces à enjeux n'est à envisager grâce à l'implantation du projet et les mesures de réduction ;
- Avec l'application de l'ensemble des mesures proposées les effets résiduels concernent des risques faibles à nuls de l'ensemble des oiseaux observés dans l'aire d'étude ;
- L'habitat concentrant les plus forts enjeux chiroptérologiques est évité : avec l'éloignement des éoliennes de plus 200 mètres des linéaires boisés, nous estimons qu'aucun impact sur l'état de conservation des populations régionales, nationales et européennes des chiroptères inventoriés sur le secteur n'est présagé. Les effets résiduels du projet éolien de la Cressonnière sur les populations de chiroptères sont jugés non significatifs ;
- Les effets résiduels sur la faune « terrestre », après application de la doctrine ERC, sont qualifiés de non significatifs ;
- Espace minimal entre les éoliennes suffisant pour les espèces migratrices ;
- Toutes les éoliennes sont situées dans des cultures à faible valeur écologique : blé, orge, colza, lin, tournesol, etc...

➤ **Intégration paysagère :**

Les éoliennes du projet s'insèrent dans un environnement déjà occupé par de nombreux éléments verticaux (éoliennes, pylônes électriques, château d'eau) mais s'organisent de manière cohérente avec l'ensemble.

➤ **Choix du modèle d'aérogénérateur :**

Le projet éolien de la Cressonnière s'inscrit dans le cadre de l'installation de 5 éoliennes.

En vue de réduire les effets possibles de collisions/barotraumatisme à l'égard des chiroptères qui se déplacent très majoritairement à faible hauteur et afin d'optimiser la production, il a été décidé de choisir des éoliennes ayant une dimension légèrement plus grande que les éoliennes de gabarit 150 m déjà accordées dans le pôle de densification. Il a été retenu un gabarit d'éolienne de 170 - 180 m impliquant une hauteur sol-bas de pale des éoliennes d'au moins 28,5 mètres.

Chaque aérogénérateur a une hauteur de moyeu comprise entre 99 et 114 mètres et un diamètre de rotor de 131 à 150 mètres, avec une hauteur totale en bout de pale comprise entre 169,5 mètres et 180 mètres.

Les modèles d'éoliennes éligibles et qui font l'objet de cette demande d'autorisation unique sont les suivants :

Modèle	Diamètre de rotor	Hauteur de mât	Hauteur hors tout	Puissance unitaire
Vestas V136	136 m	112 m	180 m	3 450 à 3 600 kW
Vestas V150	150 m	105 m	180 m	4 000 à 4 200 kW
Nordex N131	131 m	114 m	179,5 m	3 000 à 3 900 kW
Nordex N149	149 m	105 m	179,5 m	4 000 à 4 500 kW
Senvion M144	144 m	108 m	180 m	3 700 kW
Senvion M148	148 m	106 m	180 m	4 200 kW
Enercon E138	138 m	111 m	180 m	3 500 kW
Enercon E141	141 m	99 m	169,5 m	4 200 kW
Siemens/Gamesa SG145	145 m	107,5 m	180 m	4 200 à 4 800 kW
Siemens/Gamesa DD142	142 m	109 m	180 m	3 500 à 4 100 kW
General Electric GE137	137 m	110 m	178,5 m	3 800 kW

7. INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

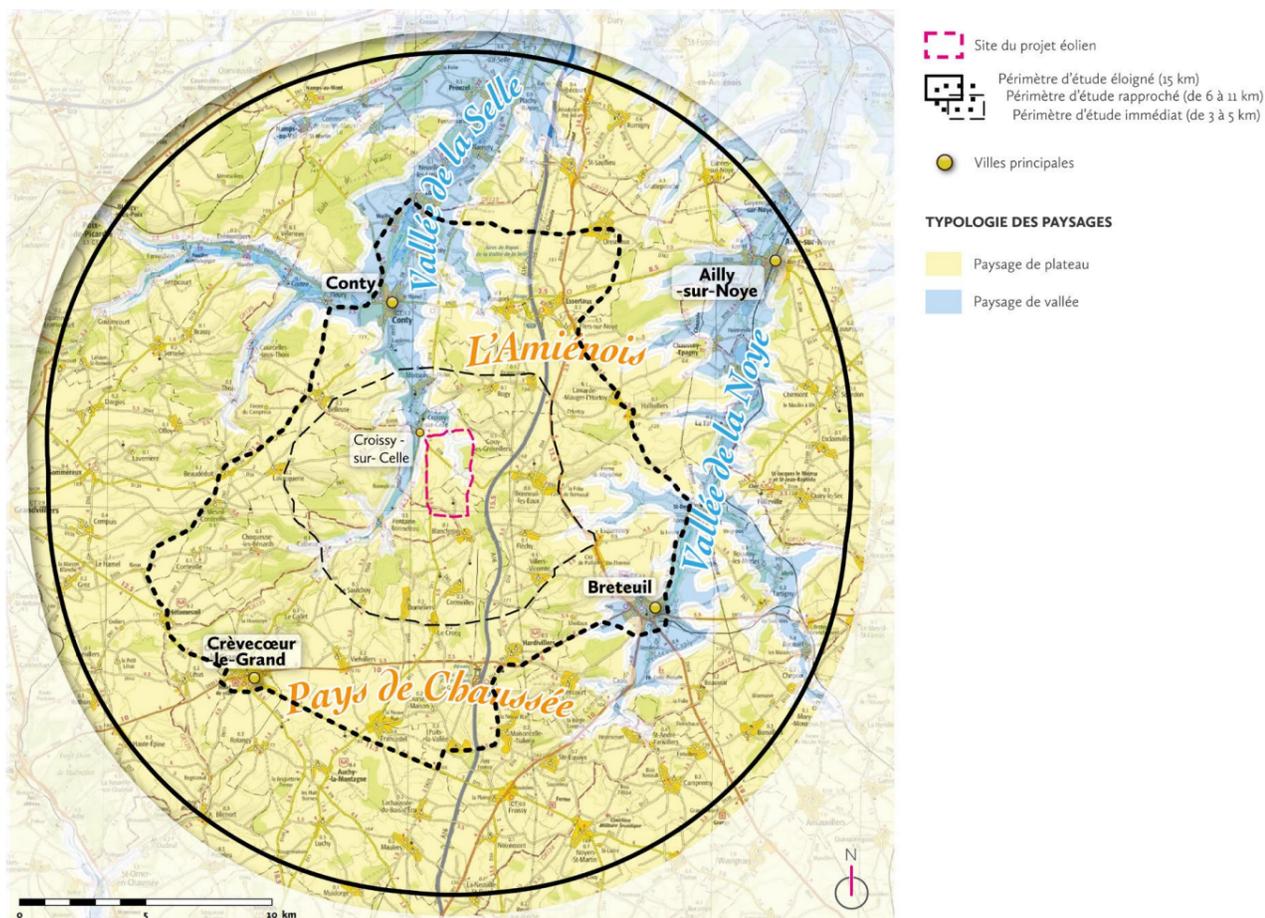
L'expertise paysagère qui a été réalisée par un paysagiste indépendant du bureau d'étude Matutina, a mis en avant les éléments suivants :

LES RELATIONS DU PROJET AVEC LES ENTITES ET STRUCTURES PAYSAGERES

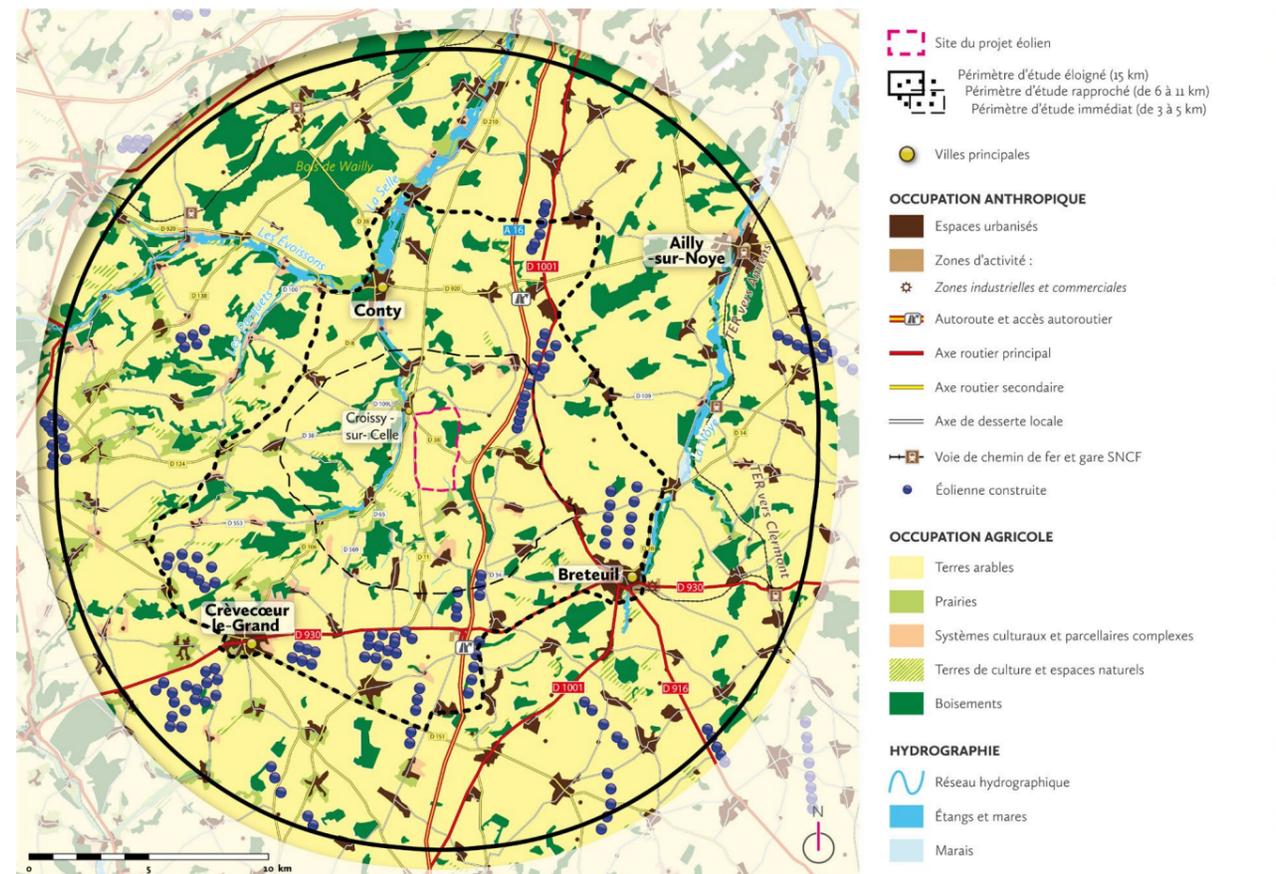
Le site du projet éolien de la Cressonnière prend place sur le début d'un large plateau correspondant à la ligne de crête entre les bassins versants de la Somme et de l'Oise, à proximité immédiate de la vallée de la Selle vers laquelle confluent plusieurs rivières.

A l'est, le socle rabaissé du plateau a conservé sa couche originelle de limons favorisant la grande culture intensive dont la culture de betterave sucrière entre autres, contribuant à l'économie agro-industrielle locale. A l'ouest, le décapage de ces mêmes limons a engendré des terres plus lourdes et plus humides, favorisant le développement du bocage pâturé particulièrement autour des villages, mais qui est en régression.

Cependant, au-delà de ces caractères ruraux traditionnels, les influences métropolitaines contemporaines se font également sentir sur le territoire. Ainsi les agglomérations de Beauvais (proche de la métropole francilienne) et d'Amiens ont entraîné un halo de périurbanisation sur une grande partie du périmètre d'étude éloigné. Les nouvelles constructions s'appuient néanmoins sur l'urbanisation existante alors que l'habitat est assez regroupé, exception faite des zones d'activité présentes à certains accès autoroutiers et de quelques rares fermes isolées.



Carte des paysages (Source : MATUTINA)



Carte de synthèse de l'occupation anthropique, agricole et naturelle (Source : MATUTINA)



Bâti regroupé au sud de Croissy-sur-Celle

LES EFFETS SUR LE CADRE DE VIE

Le projet éolien de la CRESSONNIÈRE s'inscrit sur le plateau Picard, à l'est immédiat de la vallée de la Selle et à l'ouest de la vallée de la Noye.

Dans un secteur rural, déjà assez éloignées des agglomérations principales de l'Oise et de la Somme, respectivement Beauvais et Amiens, les trois communes sur lesquelles s'établit le site du projet, Croissy-sur-Celle, Blancfossé et Bonneuil-les-Eaux, restent sous l'influence d'Amiens.

Le territoire étudié se caractérise également par le rapport entre le plateau, accueillant ici des villages-rue, et les vallées de la Selle et de la Noye, notamment, où l'urbanisation s'est développée en chapelet de villages. Le plateau n'a pas toujours été aussi intensifié. Depuis ces dernières décennies, extension parcellaire et simplification ont engendré la disparition de structures plus diversifiées (auréoles bocagères, vergers) qui ne subsistent plus qu'à l'état de reliquats. L'apparition du développement éolien depuis ces quinze dernières années est venu apporter une nouvelle transformation.

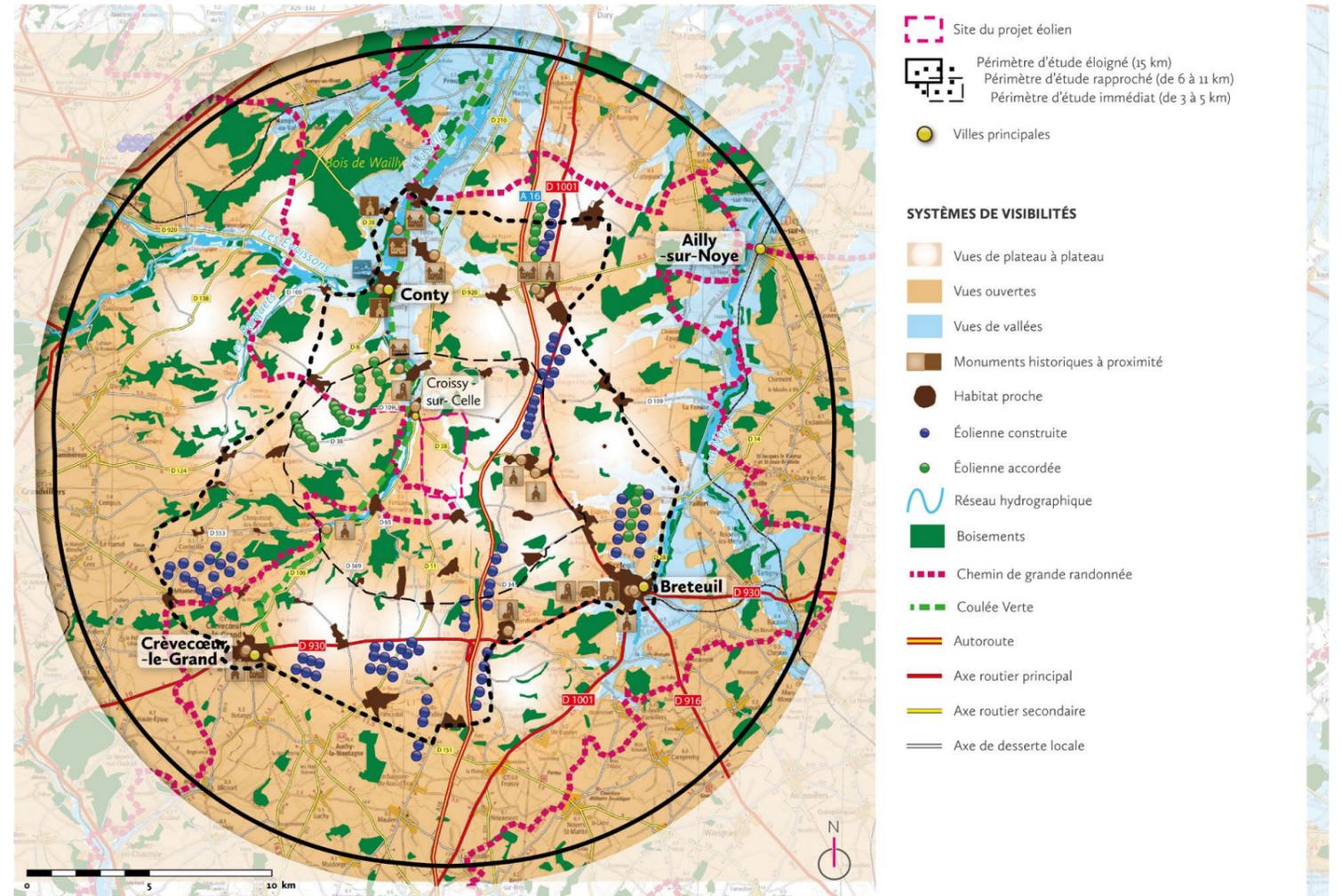
Le patrimoine protégé est dispersé et se concentre essentiellement dans les vallées, plus particulièrement sur les agglomérations.

Le site du projet éolien s'inscrit sur un terrain ondulé, en plateau de cultures d'openfield, à proximité de la vallée de la Selle.

L'étude d'état initial a été réalisée sur différents périmètres, déterminant chacun des niveaux de sensibilité paysagère et patrimoniale. Les enjeux ont été identifiés et hiérarchisés.

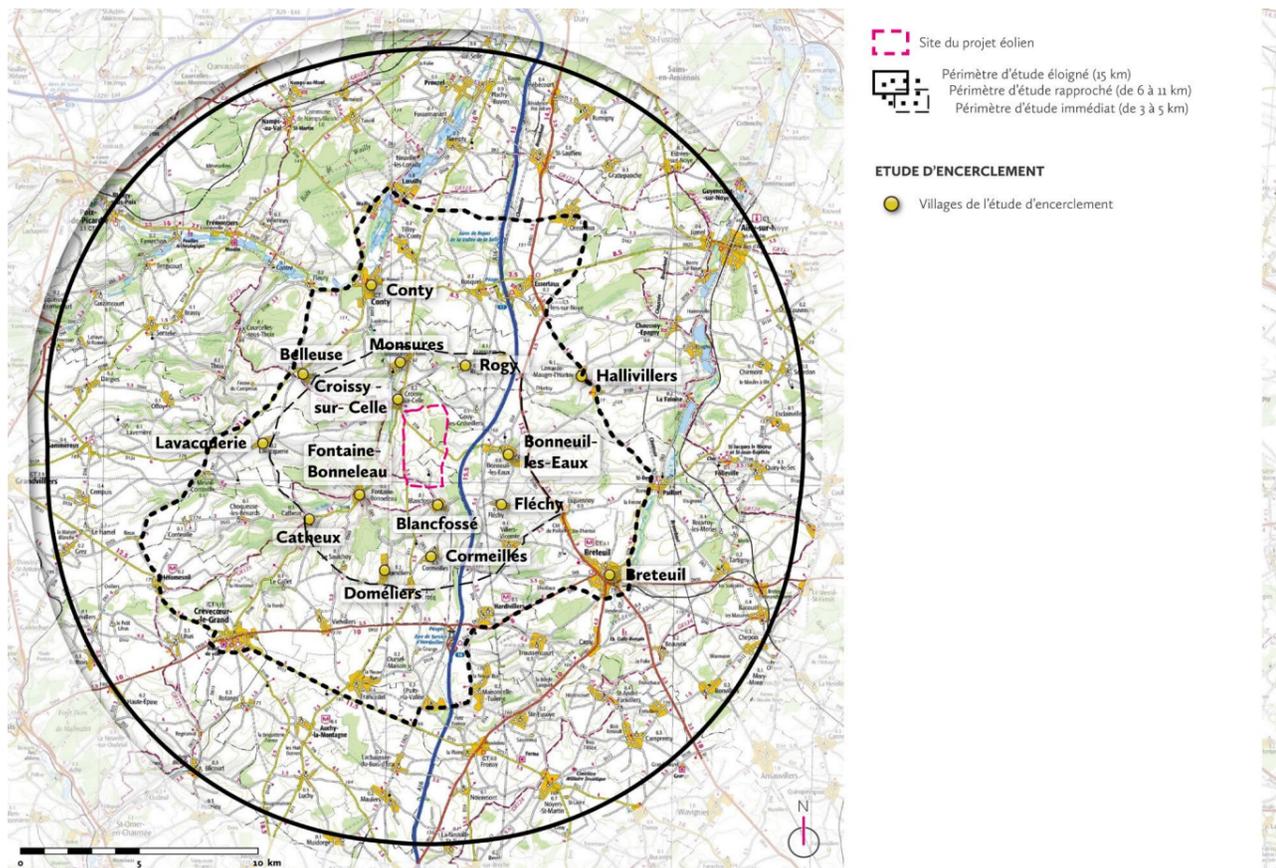
Un raisonnement en variantes a été mené sur les possibilités d'implantation et celle qui a été retenue est constituée d'une ligne de cinq éoliennes.

Il s'agit donc d'une logique raisonnée en nombre.



Carte des sensibilités (Source : MATUTINA)

Carte des villages concernés par l'étude d'encerclement (Source : MATUTINA)



Grandes cultures entre Crèvecœur-le-Grand et Hardivillers (à 5,8 km)

LES RELATIONS AVEC LES ELEMENTS PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Quarante-deux monuments historiques sont recensés dans le périmètre d'étude éloigné, mais seuls cinq sont inclus dans le périmètre rapproché. La maison dite "du Chapitre", dont son jardin, est le monument le plus proche du site. Il s'agit d'un ancien presbytère situé sur la commune de Croissy-sur-Celle.

Sur ces quarante-deux monuments, vingt sont des bâtiments religieux (abbayes, chapelles, églises). Ce sont principalement des églises des villages. Au sein du périmètre d'étude rapproché, deux monuments historiques religieux sont présents. Il s'agit de l'église Saint-Nicolas et le portail de l'ancien prieuré Saint-Nicolas à Bonneuil-les-Eaux (inscrits, respectivement à 2,2 km et 3 km environ).

À l'exception de cet édifice et de quelques autres, la grande majorité des monuments historiques du périmètre d'étude se situent en vallée, dont la plupart entourés de boisements qui ont tendance à refermer les échappées visuelles. Il s'agit notamment de la moitié nord, où l'on retrouve principalement des édifices religieux et ainsi que des châteaux et des demeures.

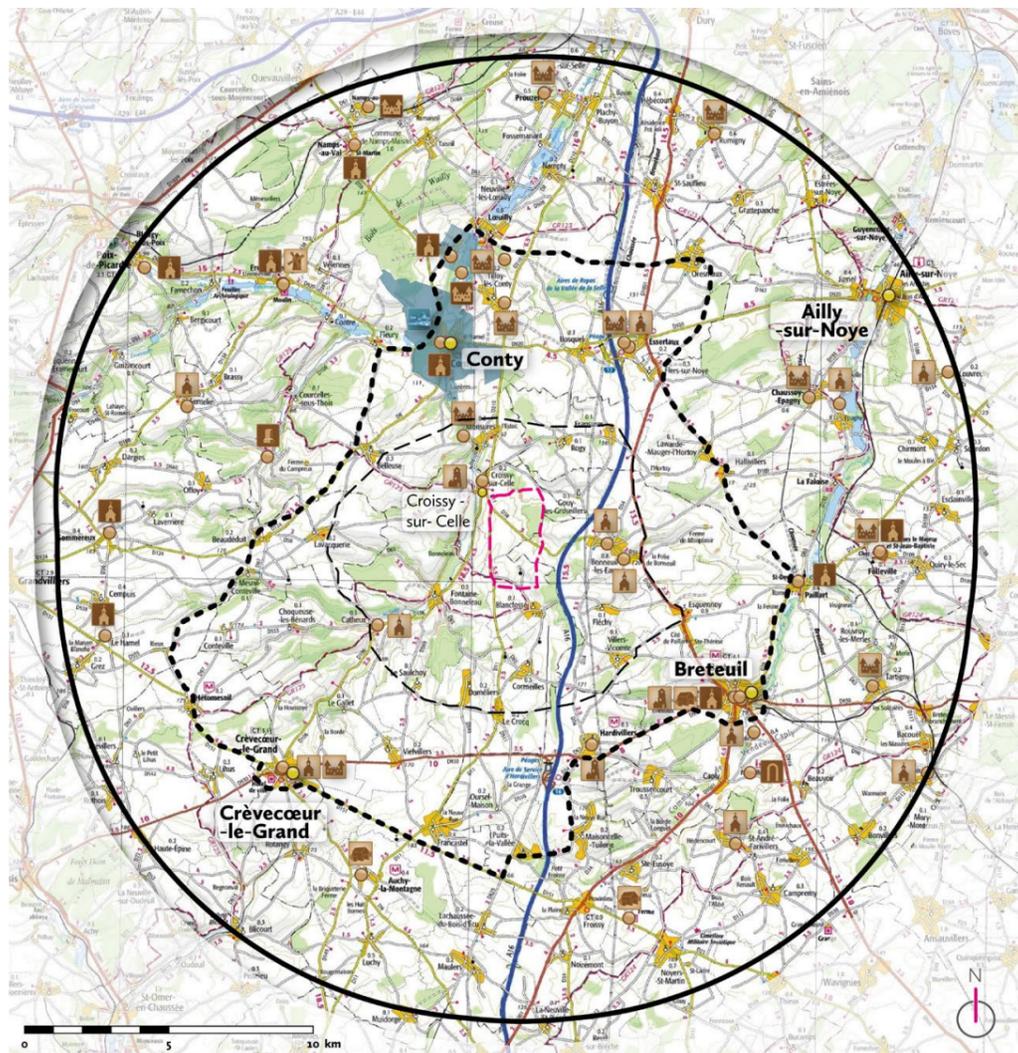
Sur les quarante-deux monuments, douze sont des châteaux. Édifiés dans leur grande majorité au XVIIIe siècle, ils sont représentatifs du style architectural de l'époque et témoignent de la prospérité ancienne de l'Amiénois. Un seul se trouve dans le périmètre d'étude rapproché. Il s'agit du château de Monsures, se trouvant sur le haut du versant ouest de la vallée de la Selle (inscrit, à 2,4 km).

La moitié sud du périmètre d'étude éloigné, accueille principalement, en plus des monuments religieux, des édifices témoignant de l'histoire économique du territoire. Sont en effet protégés l'ancienne forge à Auchy-la-Montagne (inscrit, à 11,3 km) ou encore le pigeonnier de la ferme de Troussures à Sainte-Eusoye (inscrit, à 12,2 km).

Le patrimoine est globalement peu impacté par le parc éolien de la Cressonnière. Les incidences sont qualifiées de faibles sur le patrimoine proche et éloigné :

- Sur le patrimoine proche : que ce soit en relation d'intervisibilité ou de covisibilité, les éoliennes sont quasiment toujours masquées et n'ont ainsi aucune incidence sur le patrimoine. Lorsque les éoliennes sont visibles, elles ne le sont que partiellement ;

- Sur le patrimoine éloigné : celui-ci, en relation de covisibilité, se trouve toujours en position très latérale par rapport au projet, et ce dernier n'engendre alors qu'une faible incidence.



Carte du patrimoine protégé (Source : MATUTINA)

Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (15 km)
Périmètre d'étude rapproché (de 6 à 11 km)
Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Villes principales

MONUMENTS HISTORIQUES classé/inscrit

- Patrimoine religieux
Abbaye, chapelle, clocher de l'église, église, prieuré
- Patrimoine civil et urbain
Maison, maison de bourg ou de ville, maison natale d'une personne célèbre, boutique
- Châteaux et grandes demeures
Château, château et ferme ou moulin, demeure, dépendances dont parc et pigeonnier ou parc de chasse, manoir
- Petit patrimoine
Calvaire
- Monuments de l'Antiquité, patrimoine antique
Grand théâtre antique
- Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural
Entrepôt à vins, ferme, jorge, pigeonnier de ferme ou de château

Sites Patrimoniaux Remarquables



Maison du Chapitre à Croissy-sur-Celle (à 0,6 km)



Château de Monsures (à 2,3 km)



Eglise Saint-Nicolas et chateau de Crèvecœur-le-Grand (à 9,8 km)



Eglise Saint-Nicolas de Bonneuil-les-Eaux (à 3,2 km)

L'INSERTION FINE DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

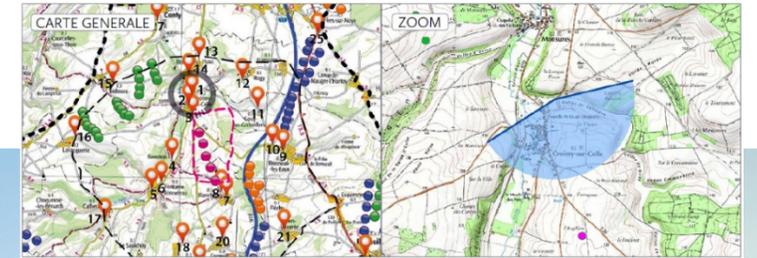
Les entrées de village sont le plus souvent boisées ou très marquées par le relief. Les éoliennes du projet sont alors partiellement masquées ou totalement. Ces dernières engendrent, à l'exception du PDV 13, des rapports d'échelles favorables au bâti. Depuis le centre des villages, les éoliennes sont toujours masquées par les boisements ou le bâti, à l'exception de Croissy-sur-celle.

La plupart des sorties de villages proches offrent une vue sur le vaste et ouvert plateau Picard, et bien que végétalisées ou marquées par le relief, les vues sur les éoliennes se font le plus souvent à ces emplacements, quand le paysage s'ouvre. Les rapports d'échelles sont alors favorables au paysage, à l'exception du hameau de Bonneleau. Dans certains cas, les éoliennes ne sont pas visibles.

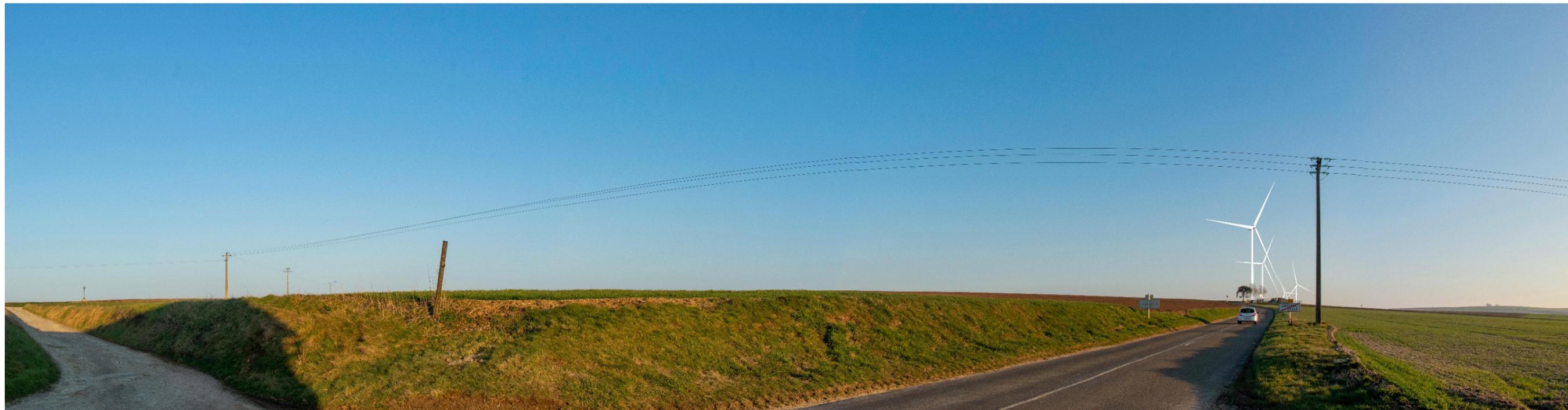
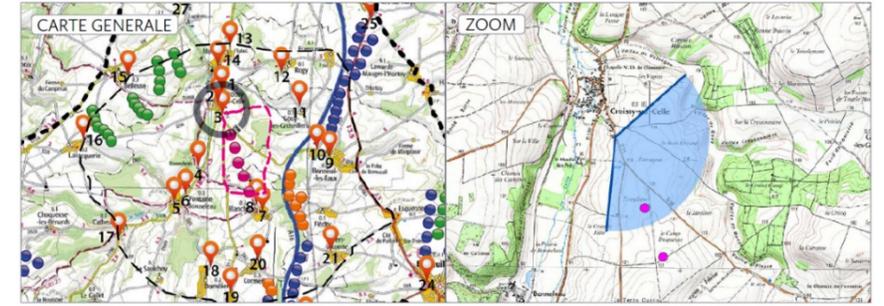
La vallée de la Selle et le vallon de Luzières sont assez larges et très boisés. Depuis ces fonds de vallée / vallon, le projet est toujours masqué par les boisements ou le relief. Les rapports d'échelles sont toujours favorables à la vallée de la Selle et il n'existe quasiment pas d'effet de surplomb.

Depuis les vues proches, les éoliennes peuvent être très visibles mais leur configuration leur permet d'avoir une faible occupation visuelle à l'horizon. Depuis les vues les plus éloignées, le projet apparaît soit comme une ligne lisible et homogène soit masqué par le relief.

Bien que très large, la présence de boisements et son éloignement au projet, la vallée de la Noye n'est en aucun cas impactée par le projet.

1 - Entrée Nord-Est de Croissy-sur-Celle par la D11

2 – Sortie Sud-Est de Croissy-sur-Celle par la D11, rue de Beauvais



3 – Sortie du hameau de Bonneleau sur route communale

